

**Décret approuvant l'accord de prêt  
n° 5050200001951 conclu, le 10 mars 2025  
entre le Royaume du Maroc et la Banque  
africaine de développement  
(agissant à titre d'administratrice du Fonds  
spécial Africa Growing Together Fund),  
portant sur un montant de vingt-neuf  
millions d'euros (29.000.000,00 d'euros), pour  
le financement du Projet Autoroutier  
Guercif - Nador (PAGN).**

**Décret n° 2 - 25 - 370 du 24 kaada 1446  
(22 mai 2025) approuvant l'accord de prêt  
n° 5050200001951 conclu, le 10 mars 2025 entre le  
Royaume du Maroc et la Banque africaine de  
développement (agissant à titre d'administratrice du  
Fonds spécial Africa Growing Together Fund), portant  
sur un montant de vingt-neuf millions d'euros  
(29.000.000,00 d'euros), pour le financement du Projet  
Autoroutier Guercif - Nador (PAGN).<sup>1</sup>**

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi de finances n°60-24 pour l'année budgétaire 2025, promulguée par le dahir n° 1-24-65 du 11 jourmada II 1446 (13 décembre 2024), notamment son article 42;

Vu le paragraphe premier de l'article 41 de la loi de finances pour l'année 1982 n° 26-81, promulguée par le dahir n° 1-81-425 du 5 rabii I 1402 (1er janvier 1982);

Sur proposition du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. - Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent décret, l'accord de prêt n° 5050200001951, conclu le 10 mars 2025 entre le Royaume du Maroc et la Banque africaine de développement (agissant à titre d'administratrice du Fonds spécial Africa Growing Together Fund), portant sur un montant de vingt-neuf millions d'euros (29.000.000,00 d'euros), pour le financement du Projet Autoroutier Guercif-Nador (PAGN).

ART. 2. Le ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Bulletin officiel.

Fait à Rabat, le 24 kaada 1446 (22 mai 2025).

AZIZ AKHANNOUCH.

---

1- Bulletin officiel N° 7410 – 8 hija 1446 (5-6-2025), p 2042.

Pour contreseing:

*Le ministre délégué auprès  
de la ministre de l'économie  
et des finances, chargé du budget,*  
FOUZI LEKJAA.

Adala  
adala.justice.gov.ma

---

Le texte en langue arabe a été publié dans l'édition générale du Bulletin officiel n° 7409 du 5 hijra 1446 (02 juin 2025).